



FORMATION PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES (OPERATEURS)

Public concerné

Opérateurs utilisant, manipulant, stockant des produits chimiques

Nombre de stagiaires

10 max

Durée

7 heures / 1 jour

Prérequis

Aucun

Encadrement

Formateur en prévention des risques chimiques

Taux de réussite

100%

Modalités d'accès à la formation

Aucune

Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise
Nous consulter

Intra entreprise
Nous consulter

Objectifs de formation

Le salarié sera capable :

- Identifier et repérer les dangers liés aux produits chimiques
- Se protéger efficacement contre les risques chimiques
- Faire remonter les informations nécessaires à sa hiérarchie en cas de dysfonctionnement constaté
- Appliquer les conduites à tenir en cas de mode dégradé (incident ou accident)

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia, études de cas pratiques.

Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

Evaluation et certificats

Evaluation formative

QCM final

Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Maintien et actualisation des compétences

Un maintien et actualisation des compétences est recommandé tous les 3 ans.

Aspect réglementaire :

« L'employeur veille à ce que les travailleurs ainsi que le comité social et économique :

1° Reçoivent des informations sous des formes appropriées et périodiquement actualisées sur les agents chimiques dangereux se trouvant sur le lieu de travail, telles que notamment leurs noms, les risques pour la santé et la sécurité qu'ils comportent et, le cas échéant, les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs limites biologiques qui leur sont applicables ;

2° Aient accès aux fiches de données de sécurité fournies par le fournisseur des agents chimiques ;

3° Reçoivent une formation et des informations sur les précautions à prendre pour assurer leur protection et celle des autres travailleurs présents sur le lieu de travail. Sont notamment portées à leur connaissance les consignes relatives aux mesures d'hygiène à respecter et à l'utilisation des équipements de protection individuelle. »

Article R4412-38 du code du Travail

Contenus

Module 1 : Les fondamentaux de la chimie

- Définitions fondamentales (substances, mélanges)
- Etats fondamentaux de la matière et typologie des produits
- Propriétés des produits chimiques

Module 2 : les produits chimiques et milieux professionnels

- Utilisation des produits chimiques dans le domaine professionnel
- Principales substances rencontrées
- Cycle de vie d'un produit (du transport à son élimination)

Module 3 : EvRP et risques chimiques

- Danger, risque et dommage
- Evaluation des risques, document unique

Module 4 : effets physiologiques des produits chimiques

- Les voies d'exposition
- Les effets potentiels (approche différenciée notamment femmes enceintes)
- Expositions chroniques ou aiguës
- Exposition accidentelle

Module 5 : réglementation

- Sources réglementaires du risque chimique
- Le règlement CLP
- Formation, information, sensibilisation

Module 6 : étiquetage des produits

- Pictogrammes de danger
- Classe de dangers physiques, pour la santé, pour l'environnement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence
- Mention d'avertissement

Module 7 : fiches de données de sécurité

- Obligations fournisseur, employeur
- Rubriques et informations
- Détention, conservation, diffusion, mise à jour
- La FDS simplifiée et les notices de poste

Module 8 : application des principes généraux de prévention au risque chimique

- Suppression, substitution de produit (présentation d'outils)
- Les protections collectives
- Les protections individuelles
- Les bonnes pratiques d'hygiène

Module 9 : incompatibilité, stockage et rétentions

- Incompatibilité des produits
- Conditions de stockage, dispositions spécifiques
- Rétentions, règles et dimensionnement

Module 10 : expositions professionnelles

- Valeurs limites d'exposition (VLEP, VLB)
- Bonnes pratiques d'hygiène et de nettoyage

Module 11 : gestion en mode dégradé

- Procédures d'urgence, conduite à tenir
- Matériels de premiers secours
- Matériels de première intervention